AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **14 janvier 2024 à 19 h 30**, à la salle du Conseil située au 14, rue des Loisirs à Saint-Aubert, le Conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

A) Lot 4 635 077, rang des Jumeaux-Pelletier

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
Numéro(s) du lot : 4 635 077

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :
Dérogation mineure demandée pour rendre réputée conforme la construction d'un bâtiment principal dont la façade principale ne sera pas parallèle à la rue des Jumeaux-Pelletier, tel qu'exigé par le règlement de zonage.

B) 32, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
Numéro civique : 32, Chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
Numéro(s) du lot : 4 635 673

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :
Dérogation mineure demandée pour rendre réputée conforme la construction d'un quai de 12 mètres de longueur, au lieu des huit mètres maximum permis par le règlement de construction.

C) 212, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
Numéro civique : 212, Chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
Numéro(s) du lot : 4 635 547

NATURE ET EFFETS DES DEMANDES :

1. Dérogation mineure demandée pour rendre réputée conforme la construction d'un bâtiment principal à une distance de 2 mètres d'une ligne de lot latérale, au lieu des 3 mètres exigés par le règlement de zonage.
2. Dérogation mineure demandée pour rendre réputée conforme la construction d'un stationnement et d'un chemin en cour latérale, au lieu de la cour arrière, tel qu'exigé par le règlement de zonage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineures lors de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2024.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 12e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

JEAN D'AMOUR
Directeur général et greffier-trésorier par intérim